



DÉLIBÉRATION

N° CS-2024-19

OBJET : Vote budget Général primitif 2024

Membres en exercice : **26**
 Membres présents : 21
 Membres ayant donné procuration : **3**
 Votes contre : 0
 Votes pour : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le sept-mars, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle du foyer de Monclar d'Armagnac, sous la présidence de **Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : Christian DARTIGUE

Membres présents ou représentés : DUFFAU Jean-Claude (Pouvoir), VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, DELHOSTE Pierre, LABURTHE Joël (Pouvoir), DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, (Pouvoir), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud. BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, MAURAS Marie-Claude, LACOMME Raymonde.

DELIBERATION :

Le Président présente ainsi le budget primitif Général 2024 du SETA :

Budget 2024	Dépenses	Recettes
EXPLOITATION	1 031 150,00 €	1 031 150,00 €
INVESTISSEMENT	190 924,23 €	190 924,23 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical adopte la proposition ainsi présentée.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
 Le Président,
 Philippe SAUQUES

